

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Aide à l'immobilier – Entreprise Paideia

Séance du 27 juillet 2023
Délibération n°DBC_2023_070A

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 15

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 1

Votants : 16

- dont « pour » : 16

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 27 juillet 2023 à 16 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 13 juillet 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés : Anne-Lise SAUTEREL par Marie CASARES

Suppléés :

Excusés : Pierre BAILLY, Alain BARTHES, André CABROL, Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Aide à l'immobilier – Entreprise Paideia

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 8 Février 2021 n°D_2021_005 approuvant le règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 19 Janvier 2022 n°DBC_2022_001 approuvant cofinancement de l'action économique entre la Communauté de Communes et la Région Occitanie.

L'entreprise Paideia, sise à Lacaune, entreprise en croissance a besoin d'espace pour accueillir personnel et collaborateurs, ainsi que pour développer un espace de travail partagé dit de « coworking ». Dans ce contexte l'entreprise a acheté et rénové un bâtiment au 1, Place du Griffoul à

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/08/2023 081-200066553-20230727-DBC_2023_070A-DE

Lacaune. Dans le cadre du programme d'aide à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de Communes, Paideia demande 10% de son investissement total de 200 822 € HT, soit 20 082 €.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de subventionner l'entreprise Paideia à Lacaune à hauteur de 20 082,00 €.
- d'autoriser le Conseil Régional d'Occitanie à intervenir dans le cofinancement de l'investissement subventionné.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette opération

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 21 / 08 / 20 23
et publié ou notifié
le 21 / 08 / 20 23



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/08/2023 081-200066553-20230727-DBC_2023_070A-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Aide à l'immobilier d'entreprise SAS Rascol Marcel et Fils

Séance du 27 juillet 2023
Délibération n°DBC_2023_064A

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 15
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 16
- dont « pour » : 16
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 27 juillet 2023 à 16 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 13 juillet 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés : Anne-Lise SAUTEREL par Marie CASARES

Suppléés :

Excusés : Pierre BAILLY, Alain BARTHES, André CABROL, Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Aide à l'immobilier d'entreprise SAS Rascol Marcel et Fils

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 8 Février 2021 n°D_2021_005 approuvant le règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 19 Janvier 2022 n°DBC_2022_001 approuvant cofinancement de l'action économique entre la Communauté de Communes et la Région Occitanie.

L'entreprise SAS Rascol Marcel et Fils, sise à Lacaune, est dans une phase de croissance et construit un bâtiment neuf et sobre énergétiquement, pour améliorer les conditions de travail et développer l'entreprise dans de bonnes conditions. Le montant total des travaux éligibles s'élève à 3 242 908,00€.

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/08/2023 081-200066553-20230727-DBC_2023_064A-DE

L'entreprise SAS Rascol Marcel et Fils sollicite une subvention à hauteur de 10% pour une partie des travaux, d'un total de 809 554 € HT soit 80 000 €, dans le cadre du programme d'aide à l'immobilier d'entreprise de la Communauté de Communes.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de subventionner l'entreprise SAS Rascol Marcel et Fils à Lacaune à hauteur de 80 000,00 €.
- d'autoriser le Conseil Régional d'Occitanie à intervenir dans le cofinancement de l'investissement subventionné.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette opération

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 21/08/2023
et publié ou notifié
le 21/08/2023



RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/08/2023 081-200066553-20230727-DBC_2023_064A-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Demande d'aide à la formation de porteurs de projet du Territoire

Séance du 27 juillet 2023
Délibération n°DBC_2023_071A

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 15
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 16
- dont « pour » : 16
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 27 juillet 2023 à 16 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 13 juillet 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés : Anne-Lise SAUTEREL par Marie CASARES

Suppléés :

Excusés : Pierre BAILLY, Alain BARTHES, André CABROL, Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Demande d'aide à la formation de porteurs de projet du Territoire

A travers le programme Petites Villes de Demain, 3 porteurs de projet, suivis et identifiés sur le territoire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, bénéficient d'une formation à la création de leur entreprise avec le programme OCCRE subventionné par la BPI et qui a pour but d'accompagner les porteurs de projet dans de bonnes conditions avec l'organisme ADEFPAT.

Une aide supplémentaire de 410,00 € au coût de cette formation de création d'entreprise est demandée.

Il est proposé au Bureau Communautaire d'attribuer une subvention de 410,00 €, dans le cadre de la formation à la création d'entreprise.

RF
Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/08/2023
081-200066553-20230727-DBC_2023_071A-DE

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'attribuer une subvention de 410,00 € pour la formation des porteurs de projet du Territoire dans le cadre du «programme OCCRE »,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 21 / 08 / 20 23
et publié ou notifié
le 21 / 08 / 20 23



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/08/2023 081-200066553-20230727-DBC_2023_071A-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Demande de fonds de Concours

Séance du 27 juillet 2023
Délibération n°DBC_2023_066A

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 15

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 1

Votants : 16

- dont « pour » : 16

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 27 juillet 2023 à 16 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 13 juillet 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés : Anne-Lise SAUTEREL par Marie CASARES

Suppléés :

Excusés : Pierre BAILLY, Alain BARTHES, André CABROL, Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Demande de fonds de Concours

Le dossier de fonds de concours ci-dessous présenté par la commune est complet, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Communes	Objet	Projet HT	Montant du FDC	Part commune
CAMBON ET SALVERGUES	Travaux de voirie communale	12 065,00 €	6 032,50 €	6 032,50 €
Montant des FDC attribués			6 032,50 €	

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/08/2023 081-200066553-20230727-DBC_2023_066A-DE

Il est proposé au Bureau Communautaire de valider ce plan de financement et d'attribuer le fonds de concours à la commune de Cambon et Salvergues pour ce dossier.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de valider le plan de financement définitif tel qu'indiqué ci-dessus,
- d'attribuer la subvention au titre de fonds de concours à la commune de Cambon et Salvergues pour ce dossier,

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 21/08/2023
et publié ou notifié
le 21/08/2023



RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/08/2023 081-200066553-20230727-DBC_2023_066A-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Ouverture d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet

Séance du 27 juillet 2023
Délibération n°DBC_2023_069A

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 15
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 16
- dont « pour » : 16
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 27 juillet 2023 à 16 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 13 juillet 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés : Anne-Lise SAUTEREL par Marie CASARES

Suppléés :

Excusés : Pierre BAILLY, Alain BARTHES, André CABROL, Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Ouverture d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet

Il est proposé au Bureau Communautaire d'ouvrir un poste d'ingénieur territorial à temps complet pour exercer les fonctions de directeur général adjoint.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE
A l'unanimité des membres présents

RF
Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/08/2023
081-200066553-20230727-DBC_2023_069A-DE

- d'ouvrir un poste d'ingénieur territorial à temps complet,
- d'autoriser en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, de recruter un agent contractuel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 21 / 08 / 20 23
et publié ou notifié
le 21 / 08 / 20 23



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/08/2023 081-200066553-20230727-DBC_2023_069A-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

**Délibération relative à Ouverture d'un poste d'opérateur des activités physiques et sportive
qualifié à temps complet**

Séance du 27 juillet 2023
Délibération n°DBC_2023_068A

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 15
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 16
- dont « pour » : 16
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 27 juillet 2023 à 16 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 13 juillet 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés : Anne-Lise SAUTEREL par Marie CASARES

Suppléés :

Excusés : Pierre BAILLY, Alain BARTHES, André CABROL, Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Ouverture d'un poste d'opérateur des activités physiques et sportive qualifié à temps complet

Il est proposé au Bureau Communautaire d'ouvrir un poste d'opérateur des activités physiques et sportive qualifié à temps complet, pour exercer les fonctions de maître-nageur sauveteur.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/08/2023 081-200066553-20230727-DBC_2023_068A-DE

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'ouvrir un poste d'opérateur des activités physiques et sportive qualifié à temps complet,
- d'autoriser en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, de recruter un agent contractuel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 21/08/2023
et publié ou notifié
le 21/08/2023



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/08/2023 081-200066553-20230727-DBC_2023_068A-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Règlement Salle du Petit Train de Murat-Sur-Vèbre

Séance du 27 juillet 2023
Délibération n°DBC_2023_065A

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 15

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 1

Votants : 16

- dont « pour » : 16

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 27 juillet 2023 à 16 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 13 juillet 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés : Anne-Lise SAUTEREL par Marie CASARES

Suppléés :

Excusés : Pierre BAILLY, Alain BARTHES, André CABROL, Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Règlement Salle du Petit Train de Murat-Sur-Vèbre

Afin d'harmoniser l'usage des salles communales et intercommunale de Murat sur Vèbre, il convient d'appliquer le modèle de règlement en PJ pour la salle du Petit train qui est gérée par la Communauté de Communes.

Il est proposé au Bureau Communautaire d'appliquer le règlement annexé à la présente délibération pour la salle du Petit Train de Murat-Sur-Vèbre.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/08/2023 081-200066553-20230727-DBC_2023_065A-DE

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'appliquer le règlement annexé à la présente délibération pour la salle du Petit Train de Murat-Sur-Vèbre qui est gérée par la Communauté de Communes,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 21 / 08 / 20 23
et publié ou notifié
le 21 / 08 / 20 23



RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/08/2023 081-200066553-20230727-DBC_2023_065A-DE